



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 mars 2023

## Propositions pour améliorer la lisibilité des frais des produits financiers en droit européen

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), sur demande de l'AMF, a élaboré un tableau synthétique de présentation de l'ensemble des coûts et frais qui pourrait être remis à l'épargnant avant tout investissement. Il s'agit d'une proposition alternative à l'affichage requis actuel.

 Télécharger le contenu

Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



RAPPORT / ÉTUDE

EPARGNE DE LONG TERME

30 septembre 2022

Synthèse d'études sur  
la lisibilité des  
documents  
d'information destinés  
aux investisseurs  
particuliers



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02